

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mai 2018**

**OBJET : Projet de Renouveau Urbain "Plan d'Aou-Saint Antoine-La Viste":  
1ère répartition des crédits pour 2018.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'allouer au GIP Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine « Plan d'Aou/Saint Antoine/La Viste » à Marseille, au titre de 2018, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant global de 299.169 €, réparti comme suit :

- 264.169 € pour la construction de la bibliothèque de Saint Antoine Nord littoral, sur une dépense subventionnable ramenée à 2.250.163 €
- 35.000 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 500.000 € HT, pour l'aménagement de friches.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**